

Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (TEMIS) - Prestation de secrétariat - Convention

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : La Ville de Besançon assure, à titre gratuit, le secrétariat du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon depuis son origine.

A l'automne 2001, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'est substituée à la Ville au sein du Syndicat Mixte. Toutefois il a été décidé que la Ville continuerait provisoirement à assurer la prestation secrétariat, en attendant que la CAGB dégage les moyens nécessaires pour accomplir cette tâche.

La charge de travail correspondante a été estimée à 25 % d'un temps complet niveau Rédacteur, soit 7 622,45 € (50 000 F) valeur 2002.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer et en cas d'accord à autoriser Mme la Première Adjointe à signer la convention à intervenir au titre de l'exercice 2002 et à inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant en recettes un crédit de 7 622 € au chapitre 92.020/70848.96047.00400 pour encaissement de la prestation sus-indiquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : M. le Maire, M. MAIRE, M. FUSTER, M. LOYAT, M. ROY, Mme WEINMAN, M. CHIRIER.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.